

DOSSIER DE CONSULTATION

ACTE D'ENGAGEMENT

RENOVATION DES SANITAIRES

AUXIFINANCES – DMG

27-31 AV DU GENERAL LECLERC

94700 MAISONS ALFORT

Sommaire

1. CONTRACTANT 3

2. OBJET DU MARCHE 4

3. MONTANT DU MARCHE 4

4. DUREE DU MARCHE 5

5. DOCUMENTS CONTRACTUELS 5

6. REFERENCEMENT 6

7. ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE 6

8. APPROBATION DU MARCHE 6

 GARANTIE A PREMIERE DEMANDE D'ACOMPTE 8

1. CONTRACTANT

Je (Nous) soussigné(s) : _____

Agissant en qualité de : _____

Au nom et pour le compte de la société : _____

➤ Ayant son siège social à : _____

➤ Et immatriculée à l'INSEE : _____

➤ Sous le numéro SIRET : _____

➤ Code d'activité principale APE : _____

➤ Et au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°: _____

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Contractuelles Principales (C.C.C.P.), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

Atteste (attestons) sur l'honneur que les prestations objets du présent marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du Code du Travail et que le Titulaire n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.

M'engage (nous engageons) sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent Marché concerne l'exécution des travaux de Renovation des sanitaires
Lieux de la prestation :

Immeuble LE VAISSEAU
AUXIFINANCES
27-31 Av du général Leclerc
94700 MAISONS ALFORT

3. MONTANT DU MARCHÉ

REMUNERATION ANNUELLE FORFAITAIRE

Les prestations sont réglées sur présentation de facture selon les règles suivantes :

- 30% d'acompte à la commande pour les approvisionnements, sous réserve de fourniture d'une garantie à première demande selon modèle joint.
- 60% sur situation à l'avancement des travaux
- 10% à la réception définitive.

Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité du MAÎTRE D'OUVRAGE.

Le montant annuel forfaitaire de l'ensemble des prestations s'établit à :

Montant hors TVA de : _____

TVA 20 % de _____

Montant TVA comprise de _____

Montant total annuel EN EURO Toutes Taxes Comprises (_____)
_____)

Les factures sont à envoyer à :

AUXIFINANCES

**27-31, AVENUE DU GENERAL LECLERC
94 700 MAISONS ALFORT**

4. DUREE DU MARCHÉ

Le délai global est 6 mois mois comme indiqué au planning joint au dossier de consultation.

Ce délai comprend les périodes de congés payés, les livraisons et la période de préparation.

La date d'origine du délai est le les autres dates et jalons contractuels sont indiqués au planning enveloppe.

5. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les pièces constitutives du contrat sont, par ordre de priorité décroissant, les suivantes :

- Le CCCP
- Le présent Acte d'Engagement
- Les Conditions Générales Bpifrance applicables aux marchés de travaux
- Le CCTP
- Le règlement de consultation

6. REFERENCEMENT

Le présent Acte d'Engagement n'est valide que si le Prestataire est dument référencé sur la plateforme de référencement du groupe Bpifrance.

7. ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Mention (s) manuscrite(s)
« lu et approuvé »

Fait en deux originaux

A . _____ LE _____

Signature (s) du (des)TITULAIRE(S)

8. APPROBATION DU MARCHÉ

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

AUXIFINANCES

Le responsable du marché pour le CLIENT AUXIFINANCES

A . _____ LE _____

Signature(s)

Garantie à première demande d'acompte

GARANTIE A PREMIERE DEMANDE D'ACOMPTE

1 – PARTIE INFORMATIVE

Objet du marché :

Numéro et date du marché :

Le présent engagement correspond⁽¹⁾ :

- à la garantie du marché de base.

2 – ENGAGEMENT

Le soussigné⁽³⁾

ci-après désigné, « le garant »,

s'engage, irrévocablement et inconditionnellement par les présentes, à verser à Bpifrance, dont le siège est situé 27/31 avenue du général Leclerc 94710 Maisons Alfort, dûment représentée par Monsieur ⁽⁴⁾, en qualité de ci-après désignée « le bénéficiaire », une somme au maximum égale à euros⁽⁵⁾ à la première demande du bénéficiaire attestant que la somme demandée lui est due par⁽⁶⁾

ci-après désigné « le débiteur ».

Le paiement intervient dans un délai de quinze jours à compter de la réception par le garant de la demande de Bpifrance.

Le garant s'interdit de discuter ou de différer l'exécution de son engagement pour quelque motif que ce soit et notamment dans l'hypothèse où le débiteur garanti contesterait en tout ou partie sa dette, par quelque moyen que ce soit.

Toutes les dispositions du présent engagement conservent leur plein effet, quelle que soit l'évolution de la situation financière, juridique ou de la forme juridique du débiteur garanti ou du bénéficiaire.

La présente garantie peut être appelée en une ou plusieurs fois. Tout paiement fait en exécution de celle-ci s'impute sur son montant global.

Elle est payable sur simple demande écrite, sans déclaration de défaillance, ni exigence d'aucun autre document.

La présente garantie ne peut valablement être mise en jeu que par lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée⁽¹⁾

- avant la date du⁽⁷⁾
- au plus tard un mois après la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux, objet du marché ci-dessus référencé, conclu entre le bénéficiaire et le débiteur⁽⁸⁾, au domicile ⁽⁹⁾ du garant ci-dessus mentionné.

Tous les frais des présentes, ainsi que leurs suites ou conséquences, sont à la charge du garant ou du débiteur.

Pour l'interprétation et l'exécution des présentes, compétence est donnée au Tribunal de Commerce de Paris qui fait application du droit français.

Fait à, le

Signature ⁽¹⁰⁾

Tampon de l'établissement de crédit

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

⁽³⁾ Nom, prénom, date et lieu de naissance, et adresse. Société : dénomination, forme, capital, siège social, lieu et numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Représentée par agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par, le

Si la garantie est délivrée par une société anonyme, sa délivrance aura dû être autorisée par une délibération préalable du conseil d'administration ou du conseil de surveillance (art. 89 et 113, décret n° 67-236 du 23 mars 1967).

⁽⁴⁾ Indiquer le nom de la personne responsable du marché.

⁽⁵⁾ En chiffres et en toutes lettres.

⁽⁶⁾ Monsieur, Madame, Mademoiselle : nom, prénom, domicile. Société : dénomination, forme, capital, siège social, lieu et numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

⁽⁷⁾ Indiquer l'échéance prévue dans le marché.

⁽⁸⁾ Cette mention s'applique aux marchés de travaux lorsque la présente garantie se substitue à la retenue de garantie.

⁽⁹⁾ ou « à son siège social ».

⁽¹⁰⁾ Faire précéder la signature de la mention suivante, de la main du signataire : « Pour garantie à première demande de euros » (en chiffres et en toutes lettres).

